

Un lieu discursif : « Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas ». Étude d'une mise en discours de la morale

Alice Krieg-Planque



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mots/19571>

DOI : 10.4000/mots.19571

ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2010

Pagination : 103-120

ISBN : 978-2-84788-209-4

ISSN : 0243-6450

Référence électronique

Alice Krieg-Planque, « Un lieu discursif : « Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas ». Étude d'une mise en discours de la morale », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 92 | 2010, mis en ligne le 04 mai 2012, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/mots/19571> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.19571>

Un lieu discursif : « Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas ».

Étude d'une mise en discours de la morale

Cet article vise à illustrer ce que peut être un « lieu discursif », et à montrer comment il est envisageable d'en mener l'étude. Notre ambition est avant tout méthodologique : il s'agit d'exposer, à travers un exemple précis, la façon dont l'analyste du discours est susceptible d'appréhender son objet. À l'issue de ce texte, nous aurons ainsi exercé une de ces « manières de faire » en analyse du discours en faveur de laquelle nous avons milité dans un travail antérieur (Krieg-Planque, 2007).

Après avoir circonscrit ce qu'est un « lieu discursif », nous poserons les spécificités de celui qui nous occupe ici. Dans le cas présent, le lieu discursif qui retient notre attention est une association lexico-syntaxique dont une des réalisations attestées est la suivante : « Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas. » Les caractéristiques de cette association et de ses usages dans un corpus de discours relatifs à des conflits armés (guerres yougoslaves des années 1991-1995) nous amèneront à mettre en évidence les enjeux de valeurs que ce lieu discursif supporte. À l'issue de ce texte, après une analyse des principales dimensions pragmatiques, énonciatives et sémantico-référentielles des énoncés collectés, nous aurons montré comment peut s'opérer – et être étudiée – une axiologisation des discours politiques et sociaux.

La notion de « lieu discursif »

Il importe tout d'abord de préciser ce que nous entendons par « lieu discursif ». Cette notion, à laquelle nous avons consacré quelques développements (Krieg-Planque, 2003 et 2006a), entend être utile à qui veut saisir les discours politiques et sociaux à travers les différentes formes de figements qu'ils modèlent et font circuler. Un lieu discursif est un objet relevant d'une matérialité discursive, que les locuteurs façonnent et reprennent en y

investissant des enjeux de positionnements et de valeurs. Il se distingue en cela des « lieux » tels qu'ils sont abordés en études argumentatives, où le *topos* constitue un schème logico-discursif à partir duquel il est possible de forger des arguments¹ : par exemple, le « lieu de la qualité » suppose que la qualité est supérieure à la quantité, et peut représenter un appui pour le locuteur qui procède dans son discours à une valorisation de l'unique (Perelman, Olbrechts-Tyteca, 1970, p. 112-132). Certes, le *topos* peut s'illustrer dans des énoncés figés (ainsi, l'aphorisme « une tête bien faite vaut mieux qu'une tête bien pleine » se fonde sur le *topos* de la qualité), mais il ne s'y réduit pas. Ceci place le *topos* rhétorique à un niveau de généralité et de contenu notionnel bien plus élevé que ne se trouve le lieu discursif, dont la répétabilité s'observe nécessairement dans des régularités formelles.

Le lieu discursif auquel nous nous intéressons ici se trouve être une association lexico-syntaxique. Mais d'autres formes peuvent être identifiées. En effet, au plan formel, un lieu discursif peut être par exemple :

- un texte, ou plus souvent ce qui en tient lieu (car on fait assez rarement circuler un texte lui-même, mais plus fréquemment son titre, un élément du paratexte, un extrait...), tels que peuvent l'être l'Appel du 18 juin du général de Gaulle, le *Mémoire sur les questions sociales actuelles dans notre pays*, de l'Académie des sciences et des arts de Belgrade, ou encore *La Princesse de Clèves* de Madame de La Fayette ;

- une unité lexicale simple (*perestroïka*, *mondialisation*...), ou une unité lexicale complexe (devoir de mémoire, commerce équitable...); nous sommes ici dans des catégories lexicologiques si l'on peut dire « classiques » ;

- une association lexico-syntaxique, comme c'est le cas ici, ou comme on l'observe également dans l'association lexico-syntaxique « travailler plus pour gagner plus », mise en discours dès 2005 par les membres du gouvernement Raffarin dans le contexte de la révision d'initiative gouvernementale de la législation sur le temps de travail (avant que cette même association ne devienne, en 2007, le support d'un des slogans de Nicolas Sarkozy en campagne pour l'élection présidentielle) ;

- plus rarement une date (par exemple, le 28 juin de différentes années est convoqué comme charnière dans plusieurs narrations de l'histoire yougoslave ; ou, plus notoirement, le 11 septembre fonctionne comme repère pour différents récits médiatiques d'événements se produisant au cours des 20^e et 21^e siècles), ou encore des chiffres (ainsi, le chiffre « 200 000 » peut être repéré en divers points du récit de l'histoire yougoslave)² ;

Quant à leurs fonctions en discours, ces lieux discursifs peuvent faire office, par exemple :

1. Nous ne faisons qu'effleurer un champ d'études vaste et ancien, dont un ouvrage coordonné par Christian Plantin (1993) permettra de mieux saisir la richesse.
2. Pour plus de détails, voir Krieg-Planque, 2003.

– de textes clés et de preuves authentifiantes; c'est le cas du *Mémoire sur les questions sociales actuelles dans notre pays*, présenté à partir de sa parution par extraits, en 1986, comme émanant de l'Académie des sciences et des arts de Belgrade, et qui fonctionne dans les récits comme ce qui serait une preuve authentifiante d'une présumée « hégémonie grand-serbe »³; c'est le cas du fantomatique *Plan de conquête hima-tutsi*, supposé attester la volonté d'hégémonie tutsie dans la région des Grands Lacs, et invoqué par les génocidaires en 1994; ou encore, pour prendre un cas bien documenté⁴, c'est le cas des *Protocoles des sages de Sion*, faux témoignages d'une conspiration juive mondiale dont le caractère apocryphe bien établi depuis 1921 n'entrave nullement l'efficacité en discours;

– de textes fondateurs et légitimants; c'est ainsi que fonctionne le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, titré *Notre avenir à tous*, plus fréquemment nommé *Rapport Brundtland* de 1987, qui apparaît dans les discours comme le document qui fonde la définition autorisée du « développement durable » et légitime la promotion de ce qu'il est censé désigner;

– de slogans et de mots d'ordre; c'est ainsi, par exemple, que l'on peut analyser certaines « petites phrases », comme celle du président de la République François Mitterrand selon lequel « ajouter la guerre à la guerre ne résoudra rien », mise en circulation par sa survenue dans une interview parue dans *Sud-Ouest* le 13 août 1992⁵, ou comme celle de la première secrétaire du Parti socialiste Martine Aubry, déclarant en mars puis, de nouveau, en avril 2009 qu'« il n'y a pas d'ordre sans justice »; c'est ainsi également que l'on peut appréhender les reprises et les subversions de slogans électoraux;

– de désignants, ou encore de formules; c'est ainsi qu'une « formule », notion à laquelle nous avons consacré un travail approfondi (Krieg-Planque, 2009), peut être envisagée comme une catégorie particulière de lieu discursif; on pourra de cette façon appréhender *droit d'ingérence humanitaire, mondialisation, développement durable ou diversité*;

Réalisations en discours du patron *ne pas pouvoir dire que ne pas savoir* : la variété des formulations rencontrées

Venons-en à présent au lieu discursif précis qui fait l'objet de cet article. Le patron du lieu discursif *ne pas pouvoir dire que ne pas savoir* est bien entendu

3. Sur ce *Mémoire* et le rôle qu'il joue dans la mise en récit des guerres yougoslaves, voir Krieg-Planque, 2006b.

4. Voir principalement Taguieff éd., 1992.

5. Nous avons proposé une étude de cette « petite phrase » dans Krieg-Planque, 2003, p. 133-142.

construit par l'analyste : dans la réalité de son travail, celui-ci est bien sûr confronté, dans un premier temps, à des énoncés bien réels, attestés, dont il importe d'effectuer le relevé. Au cours d'une recherche antérieure portant sur l'émergence et les emplois de la formule *purification ethnique*⁶, nous avons prélevé ce qui nous apparaissait comme des manifestations d'un même lieu discursif. Une forte diversité caractérise les énoncés rencontrés, par-delà la monotonie qu'induit l'appartenance à un même patron. Chaque énoncé, à sa façon, réalise le patron *ne pas pouvoir dire que ne pas savoir*, association lexico-syntaxique fondatrice d'un même lieu discursif par lequel les locuteurs offrent à comprendre les enjeux de leurs prises de parole.

Nous présentons ci-dessous quelques-uns des énoncés répertoriés, de façon à illustrer la variété de la série :

Finis les après-guerres où, comme en 1945, chacun a pu bafouiller piteusement : « J'savais pas... »⁷

Ces camps, ces visages osseux, ces corps décharnés, ces gestes lents d'automate, ces regards fixes, au-delà du désespoir, on les avait déjà connus en noir et blanc. Mais aujourd'hui, c'est en couleurs, ils sont encore vivants, toujours prisonniers et, cette fois, on ne pourra plus dire qu'on ne le savait pas⁸.

Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas⁹.

Ce qui se faisait hier dans la honte des rafles nocturnes et des wagons plombés se fait aujourd'hui au grand jour, sous l'œil des reporters et des caméras de télévision. Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas¹⁰.

Nous ne pourrons pas dire : « Nous ne savions pas. »¹¹

Les événements se sont précipités, mais, au stade actuel de la guerre qui sévit dans l'ex-Yougoslavie, après le rapport de Tadeusz Mazowiecki sur les camps serbes de Bosnie-Herzégovine, nous ne pourrons plus jamais dire que nous ne savions pas, ou nous voiler la face sous le prétexte fallacieux que les droits de l'homme sont transgressés par tous les nationalismes¹².

Pour que personne ne puisse dire : « Sarajevo ? je ne savais pas... »¹³

6. Nous nous appuyons donc principalement ici sur un corpus d'articles de presse française construit pour l'étude de la formule *purification ethnique* et pour l'étude des récits médiatiques des guerres yougoslaves de 1991-1995. Voir notre thèse (Krieg, 2000b) et le livre qui en reprend deux des principaux chapitres (Krieg-Planque, 2003).
7. Bertrand Poirot-Delpech, « La fin des excuses », *Le Monde*, 1^{er} septembre 1992, p. 4.
8. Yves-Guy Bergès, « Serbie : une offensive de la barbarie », *La Croix*, 15 septembre 1992, p. 22.
9. Slogan sur une banderole dans une manifestation silencieuse organisée à l'initiative du Comité Vukovar-Sarajevo, Paris, 21 novembre 1992.
10. Discours de Jacques Julliard en clôture de la manifestation silencieuse organisée à l'initiative du Comité Vukovar-Sarajevo, Paris, 21 novembre 1992. Le texte de la déclaration de Jacques Julliard est repris avec le titre « Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas » dans la revue *Esprit*, n° 188, janvier 1993, p. 138-139, ainsi que dans Nahoum-Grappe éd., 1993, p. 262-264.
11. Daniel Rondeau, « De nouveau l'impensable », *Le Monde des débats*, décembre 1992, p. 24.
12. Pierre Hassner et Olivier Mongin, « Le pire, c'est de ne rien faire », *Le Monde*, 16 décembre 1992, p. 2.
13. Titre d'un supplément de 32 pages au *Nouvel Observateur* du 24 décembre 1992.

On ne peut pourtant pas dire, comme il y a cinquante ans : « On ne savait pas »¹⁴...

Cette fois, nous ne pourrions pas tricher avec l'Histoire. On savait, ON SAVAIT, ON SAIT¹⁵ !

Qui pourra dire : je ne savais pas¹⁶ ?

Le figement et la permanence de la série

Dans notre conception de la notion, une relative stabilité caractérise les lieux discursifs : les locuteurs doivent laisser le lieu discursif qu'ils traversent suffisamment intact pour que d'autres locuteurs puissent, à leur tour, le reconnaître, l'investir et le laisser disponible pour d'autres locuteurs encore, non sans avoir au passage la possibilité d'imprimer leur propre marque (sous forme de changement sémantique et/ou référentiel, mais aussi de dérivation, de commutation, d'insertion, de changement déictique...).

Dans le cas présent, la stabilité matérielle est assurée par l'association lexico-syntaxique des verbes *pouvoir* et *savoir* et de la négation telle que cette association s'opère dans le patron *ne pas pouvoir dire que ne pas savoir*. Dans une étude proposée par Jacques Guilhaumou et consacrée aux discours de la période révolutionnaire, la stabilité était assurée par une opération de coordination de deux groupes nominaux dont l'un des termes est *du pain*, dont Jacques Guilhaumou observait des déclinaisons à travers la profération de slogans tels que « Du pain et à Versailles ! » ou « Du pain et la liberté ! »¹⁷. La notion de *lieu discursifs* s'appuie donc sur le caractère central des matérialités langagières pour la compréhension des corpus. Elle permet des descriptions linguistiques rigoureuses et serrées. De fait, elle renvoie à des notions qui ont cours en sciences du langage¹⁸, telles que *figement*, *collocation*, *cooccurrence*, *segment répété*, *locution*, *phraséologie*... qui rendent compte chacune à leur manière de formes d'arrêt de l'ouverture de la combinatoire. À l'inverse, le caractère réputé graduable du figement, également bien identifié en sciences du langage, de même que la notion d'*interdiscours*, peuvent rendre compte de la variété des formes rencontrées.

14. Gilles Dauxerre, « Intervenir », *L'Yonne Républicaine*, 29 décembre 1992, p. 1.

15. Bertrand Poirot-Delpech, « On savait ! », *Le Monde*, 24 février 1993, p. 4. Les majuscules sont de Bertrand Poirot-Delpech.

16. Propos du pape Jean-Paul II lors de son message pascal, le dimanche 11 avril 1993, à Rome. Le discours de Jean-Paul II est repris notamment dans *Sud-Ouest*, 12 avril 1993, p. 2 et dans *Ouest-France*, 13 avril 1993, p. 5.

17. Voir Krieg-Planque, 2009, p. 28-29.

18. Pour une meilleure maîtrise de quelques notions centrales en analyse du discours, et auxquelles le présent article a recours, le lecteur pourra se reporter à : Détrie, Siblot et Verine éd., 2001 ; Charaudeau et Maingueneau éd., 2002 ; Maingueneau, 2009. Voir les entrées : *figement*, *dialogisme*, *polyphonie*, *interdiscours*, *mémoire discursive*, *préconstruit*, *acte de langage*, *mode d'énonciation*, *plan embrayé*, *valeur des pronoms*, *prédication*...

La suite de cet article est consacrée aux divers questionnements qu'ouvrent les formulations que nous avons relevées : ancrages politiques et médiatiques des discours en circulation, caractère dialogique des formulations, interrogation sur l'acte de langage accompli, valeurs des pronoms *nous* et *on*, question de l'objet de la prédication, identification du témoin de l'acte de langage et, enfin, réflexion sur le rôle des médias (mais aussi de l'image, des discours d'experts, etc.) dans l'administration de la preuve.

Ancrages politiques et médiatiques des discours en circulation

L'émergence et les mises en circulation successives du lieu discursif « Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas » ne sont pas indépendantes des faits et événements dont les médias rendent compte et qu'ils contribuent à construire par leurs récits : un lieu discursif est ancré dans la mise à l'ordre du jour de certains thèmes et des valeurs et arguments que ces thèmes suscitent. Il est articulé à l'agenda politique et médiatique. Par exemple, ce n'est qu'à la faveur des déclarations réitérées du président de la République Nicolas Sarkozy en 2007 et 2008, et de la façon dont les adversaires de sa politique s'en sont emparés, que *La Princesse de Clèves* est devenu un lieu discursif à l'hiver 2008-2009.

Dans le cas de la guerre yougoslave, plusieurs événements activent la circulation et le réinvestissement du lieu discursif « Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas ». En voici les principaux, d'après nos relevés :

- la « découverte des camps serbes » en Bosnie, début août 1992, qui mobilise le schéma de lecture fourni par la seconde guerre mondiale sur la base d'une identification des camps tenus par les nationalistes serbes aux camps d'extermination nazis, singulièrement à travers des photos et films évocant, dans les représentations collectives, l'univers concentrationnaire¹⁹ ;
- la « découverte des viols systématiques » qui, à l'hiver 1992-1993, atteste de nouveau – dans l'ordre du récit – un projet serbe de destruction des populations musulmanes et croates, tout en investissant ce projet de significations nouvelles (crime de filiation, conjectures sur la souillure de l'ascendance et de la descendance, considérations sur l'identité musulmane des Bosniaques...) ²⁰ ;
- la « chute de Srebrenica » aux mains des nationalistes serbes après sa tentative de sauvetage par le général Philippe Morillon, tentative de sauvetage et chute qui, au printemps 1993, génèrent un discours hautement pathétique, celui de la honte collective, en même temps qu'est salué le courage d'un seul²¹ ;

19. Sur cet événement, voir Krieg, 2000a et Krieg-Planque, 2003, p. 32-66.

20. Sur cet événement, voir Krieg-Planque, 2003, p. 66-83.

21. *Id.*, p. 83-91.

– l'«obus du marché de Sarajevo» qui, en février 1994, provoque chez les commentateurs un discours où s'expriment l'indignation et le sentiment du scandale, mais leur fait également espérer un «réveil des consciences» rendu selon eux nécessaire face à des images qui, immanquablement, ne devraient plus permettre d'ignorer le drame²².

Ces observations sur les ancrages politiques et médiatiques de la circulation des discours sont l'occasion de souligner un aspect important de la notion de «lieu discursif». Si ce dernier est bien un objet relevant d'une matérialité discursive, dont il est possible de faire des descriptions linguistiques précises (nous entendons par là qu'il ne s'agit pas d'étudier un ordre relevant du conceptuel, du notionnel ou du logique, ce qui pose une des différences entre les lieux discursifs et les *topoi*, comme nous l'avons exposé en début d'article), il n'existe pas sans le fait que les locuteurs sont des acteurs politiques, institutionnels et sociaux, sans des contraintes et des ressources dans les pratiques professionnelles, sans des trajectoires sociales et des déplacements physiques des personnes qui font le récit des événements, sans l'ensemble des valeurs et arguments qui structurent les arènes publiques à un moment donné.

Caractère dialogique des formulations

Une des caractéristiques remarquables de la série d'énoncés relevés est la forte présence du dialogisme interdiscursif qui s'y manifeste. Le renvoi à un interdiscours s'exprime sur des modes variés, qui vont d'un renvoi à une énonciation antérieure non explicitement située dans l'histoire («cette fois») jusqu'à des renvois à des discours plus fortement rattachés à des conditions d'énonciation précises («les après-guerres où, comme en 1945», ou encore «comme il y a cinquante ans»). C'est bien le dialogisme interdiscursif montré qui nous intéresse ici (c'est-à-dire la façon dont le discours se donne à voir explicitement comme renvoyant à un discours antérieur et extérieur), et non pas la présence historique effective d'un énoncé, telle qu'une enquête dans l'archive nous permettrait d'en établir la réalité (par exemple en trouvant une attestation de «Je ne savais pas» dans les déclarations de Wilhelm Keitel devant le tribunal de Nuremberg).

À travers ces manifestations de dialogisme interdiscursif, on observe que le lieu discursif étudié ici, par-delà la variété de ses formulations, renvoie de façon plus ou moins explicite à un déjà-dit dans l'immédiat après-guerre de 1945 (lors des procès de Nuremberg et de Tokyo notamment, ainsi que lors des procès de la collaboration en France), et qu'il pose comme énoncé originaire celui de la justification donnée publiquement à l'inertie face aux crimes nazis,

22. *Id.*, p. 91-98.

voire à la participation active à leur perpétuation (énoncé originaire dont les formulations elles-mêmes peuvent fluctuer : « Je ne savais pas », « Nous ne savions pas », « On ne savait pas »).

L'idée reçue selon laquelle le nazisme serait le sommet de l'horreur dans l'histoire, ainsi que celle selon laquelle l'incapacité à empêcher cette horreur serait le sommet de la culpabilité honteuse, sont ici à l'œuvre. Le lieu discursif qui fait l'objet de notre étude constitue ainsi un exemple supplémentaire – s'il en fallait un – du prototype que représentent, dans les discours contemporains, la seconde guerre mondiale et singulièrement les crimes nazis dans les discours contemporains. Il renvoie à la question des analogies avec le nazisme et à la question du nazisme comme figure du mal radical et du crime impardonnable, ainsi qu'au caractère stéréotypique de ces analogies.

Le dialogisme interdiscursif renvoyant à un énoncé originaire déjà dit dans l'immédiat après-guerre de 1945 n'est pas sans incidence sur la question de l'acte de langage accompli à travers la profération d'un énoncé réalisant le patron *ne pas pouvoir dire que ne pas savoir*, ainsi que nous nous y intéressons à présent.

La question de l'acte de langage accompli

Face à un énoncé ou à une suite d'énoncés, le chercheur trouve toujours intérêt à s'interroger sur les actes de langage accomplis, ou susceptibles d'être accomplis²³. Ici, quel type d'acte de langage chacun de ces énoncés réalise-t-il ? Une injonction, un appel, une mise en garde, une menace, une admonestation, un aveu de culpabilité, une déclaration de responsabilité, une demande de pardon, une disculpation, un reproche, une culpabilisation... ? Conformément à l'un des principes épistémologiques élémentaires de l'analyse du discours (du moins telle que nous la pratiquons, dans la lignée de ce que l'on a pu appeler l'École française d'analyse du discours²⁴), notre propos n'est pas, bien entendu, de choisir une interprétation au détriment des autres, mais d'attirer l'attention sur l'intérêt de la dimension pragmatique du lieu discursif analysé.

Nous avons, dans le passage précédent, souligné l'importance du dialogisme interdiscursif renvoyant à l'après-guerre. Il nous faut y revenir à présent dans la perspective pragmatique qui nous occupe. Dans l'immédiat après-guerre de 1945, se sont tenus des procès (des procès au sens pénal, comme à Nuremberg et à Tokyo, mais aussi des procès au sens moral d'une interpellation et d'une condamnation) au cours desquels l'énoncé originaire a été proféré. Cet énoncé a, de fait, été prononcé. Mais son existence comme telle dans

23. Pour une introduction générale et didactique à la question des actes de langage, on pourra se reporter à Kerbrat-Orecchioni (2008).

24. Voir par exemple Mazière, 2005 ; Maingueneau, 1991, 1992, 1995, 1996, 2005.

la mémoire discursive collective eût suffi à notre analyse : l'important, ici, est que « Je ne savais pas » et ses variantes soient enregistrés dans la mémoire discursive collective comme une justification donnée par les contemporains de la destruction des juifs d'Europe pour expliquer leur inertie, leur insuffisante solidarité à l'égard des victimes, voire leur participation active au processus de destruction (dont « ils ne savaient pas » réellement à quoi il menait, comme ont pu en effet le dire devant le tribunal militaire international de Nuremberg Walter Funk, ministre de l'Économie du Reich, Wilhelm Keitel et Alfred Jodl, au commandement suprême de la Wehrmacht, ou encore Ernst Kaltenbrunner, de l'Office central de la sécurité du Reich)²⁵.

L'acte de langage accompli dans les années quatre-vingt-dix à travers « Nous ne pouvons pas dire que nous ne savions pas » et ses différentes variantes n'existent pas sans cet horizon rétrospectif, qui renvoie l'énoncé présent (celui portant sur les guerres yougoslaves) à la possibilité – voire à la certitude, dans certaines citations – de procès futurs qui prendront pour objet les crimes commis dans l'espace yougoslave et pour sujet du droit ou de la condamnation morale leurs auteurs et complices.

On notera que l'existence de tels procès (les procès pénaux) est, dans la réalité du droit international des années quatre-vingt-dix, d'autant plus incertaine que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie n'a été créé qu'en février 1993, suivi, en juillet 1998 seulement, par la création de la Cour pénale internationale. Le futur utilisé dans certaines formulations (« Nous ne pouvons pas... », « On ne pourra pas... », « Qui pourra... »...) peut donc tout à la fois renvoyer à la nécessité historique du jugement (pénal et/ou moral) et constituer un appel à la création de tribunaux et institutions de poursuites et de jugement pénal, ce dont effectivement certains acteurs individuels ou collectifs ont été les militants actifs dans le contexte des guerres yougoslaves. Un passage situé plus loin dans cet article nous donnera l'occasion de revenir, mais sous un autre angle, sur la question de la justice pénale.

Même si, comme nous y insistons, il ne s'agit pas de réduire le lieu discursif (ni même l'une de ses déclinaisons précises utilisées en contexte) à un acte de langage en particulier, nous ne pouvons pas manquer de repérer que les locuteurs qui ont recours à *ne pas dire que ne pas savoir* sont dotés, par leur statut social, par leur position institutionnelle, ou situationnellement, d'une autorité morale. Celle-ci tend à accroître la portée culpabilisante de ce lieu discursif. Éditorialiste, chroniqueur, intellectuel, chef de l'Église catholique romaine, citoyen manifestant... : tels sont les locuteurs qui se font les porteurs des énoncés considérés. La valeur inclusive du pronom *on* ou *nous*, suggérée dans la subdivision suivante, tend à placer dans une situation d'égalité quant à leur aptitude au jugement moral les partenaires de l'échange. En revanche,

25. Voir Hilberg, 1988, p. 919-958.

le fait même pour le locuteur d'opérer un acte de langage par lequel il alerte moralement l'interlocuteur lui confère un *ethos* d'autorité. Tout en créant une image de lui-même par le moyen du discours, le locuteur s'en autorise pour adresser un discours de blâme. En même temps qu'il livre l'aveu de sa propre culpabilité, le locuteur fait porter sur la communauté du *on* ou du *nous* la charge de la faute et la menace du sentiment de honte que peut susciter l'inconséquence dans l'évaluation normative de l'action. C'est ainsi que les énoncés peuvent être appréhendés comme autant d'actes de culpabilisation, effectués à l'égard des lecteurs du journal, des citoyens témoins de la manifestation de rue, des croyants attentifs au discours pontifical... et de toute personne humaine qui se reconnaîtrait dans la trajectoire de la référénciation.

Les pronoms *nous* et *on* : le flou référentiel et ses enjeux

L'attention de l'analyste est attirée par une caractéristique saillante des énoncés : la présence régulière des pronoms *nous* et *on*, et singulièrement dans ce contexte, le caractère difficilement assignable des valeurs de ces pronoms. En effet, quelles sont les catégories d'acteurs visées à travers ces pronoms, dont les valeurs apparaissent ici comme particulièrement fluctuantes et non bornées ? Il peut s'agir d'un *nous* à valeur inclusive²⁶ mais vague (par exemple « nous les démocrates », « nous les Européens », « nous les Occidentaux » ou « nous qui sommes dotés du jugement moral »), qui opère des partitions à l'intérieur de l'humanité (*nous/eux*). Ici comme ailleurs, la mise en discours et la prise de parole consistent bien plus à ouvrir des possibles interprétatifs qu'elles ne consisteraient univoquement à « délivrer un message ».

Comme précédemment à propos de la question de la nature de l'acte de langage effectué (ou comme plus bas à propos de ce qui peut constituer l'objet de la prédication), il ne s'agit pas pour nous d'assigner une valeur ou une autre à tel ou tel pronom dans tel ou tel énoncé (au sens où il faudrait en quelque sorte « décoder » les discours ou leur faire dire explicitement ce qu'ils diraient incomplètement), mais bien de mettre au jour les questions que sous-tendent les formulations rencontrées. D'une façon générale, dans la continuité de l'École française d'analyse du discours, nous posons qu'il n'appartient pas à l'analyste de « lever » les ambiguïtés, ni de « résoudre » les faits de polysémie, ni de « trouver » l'univoque sous l'équivoque, ni d'« homo-

26. Note terminologique : en linguistique de l'énonciation, il est courant de distinguer le *nous inclusif* et le *nous exclusif*. Dans sa valeur inclusive, le pronom *nous* désigne l'énonciateur et le destinataire (*je et tu*, comme dans « Toi et moi, nous sortirons les premiers ») ou « Marions-nous »). Dans sa valeur exclusive, le pronom *nous* désigne l'énonciateur et un tiers, à l'exclusion du destinataire (*je et il*, comme dans « Lui et moi, nous sommes cousins ») ou « Nous te demandons de venir »).

généiser» ce qui se présente comme hétérogène, ni de «clarifier» les phénomènes de flou ou de vague, mais simplement de proposer une exhibition organisée de ces différents types de «non-un»²⁷ : il n'appartient nullement au chercheur de résoudre ce qui ne l'est pas, mais il lui revient de voir l'irrésolu et de le décrire.

Ici, le caractère potentiellement ouvert du référent visé constitue précisément un des enjeux majeurs du lieu discursif étudié. Par son flou référentiel, le pronom autorise toute personne humaine à se reconnaître au nombre des destinataires interpellés. Mais, du fait qu'il se reconnaît dans cette communauté apte au jugement moral, tout lecteur ou auditeur se trouve, dans le même mouvement, en position de culpabilité, démuné des excuses par lesquelles il aurait pu justifier l'absence de réaction (en parole ou en action). Le locuteur, pour sa part, en dissolvant le sujet de son énonciation dans une communauté de parole imaginaire qu'il transforme en une communauté de conscience et de jugement, atténue la prise en charge individuelle de la responsabilité au profit de ce qui est donné à voir comme une responsabilité collective : énonciation et responsabilité ont partie liée, comme y insistent en détail deux récents numéros de revue (Rabatel, Chauvin-Vileno éd., 2006 ; Rabatel, Koren éd., 2008).

L'objet non dit de la prédication et la question de la qualification des faits

Les énoncés analysés font encore apparaître une caractéristique remarquable du lieu discursif étudié : le non-dit de l'objet visé par la prédication. En effet, le verbe *savoir* appelle usuellement un complément d'objet (*savoir quelque chose*). Mais, comme on le voit, dans les énoncés rencontrés, ce complément d'objet est le plus souvent absent et la tournure demeure elliptique. Que sait-on donc, en définitive, selon ces énoncés ? Le contexte de la formulation ne permet que rarement d'identifier cet objet de la prédication.

Ainsi, parce qu'elle n'apporte pas toujours un complément d'objet qui indiquerait sur quoi porte le savoir, la série des énoncés effectivement réalisés rend possible l'évitement du difficile problème de la qualification des faits de la guerre yougoslave (qualification juridique, notamment, par exemple sous l'angle du *génocide*, du *crime contre l'humanité* ou du *crime de guerre*). Mais, parce que ces formulations sont rattachées par l'énoncé qu'elles citent à un déjà-dit par les contemporains du nazisme, elles suggèrent que ces faits sont comparables à ceux survenus sous le nazisme. Autrement dit, ces formulations renvoient à un objet qu'elles ne qualifient pas, mais dont elles suggèrent

27. Ce type de position est exposé et défendu dans le détail par Authier-Revuz, 1995.

qu'il présente un air de famille avec des objets – également non spécifiés – typiques de la période nazie.

Enfin, pour ne faire qu'évoquer l'un des nombreux enjeux de cette ellipse prédicative : la série contribue à donner à voir le réel comme irréprésentable, puisque non nommé. Cette question renvoie aux débats bien connus sur le caractère indicible de certains évènements historiques et humains, débats dans lesquels se croisent des réflexions sur l'intransmissibilité de l'expérience humaine, des analyses sur les usages de la parole testimoniale et des études sur les rhétoriques de l'innommable, de l'indicible et de l'ineffable dans la mise en récit des situations extrêmes²⁸.

Le témoin de l'acte de langage : une place laissée vacante

Les énoncés relevés ne laissent presque jamais percevoir l'identité de la personne ou de l'instance devant laquelle l'acte de langage est accompli. En effet, *devant qui* ou *devant quoi* sera-t-il donc dit « Nous ne savions pas » ? La syntaxe de la langue française suggère que l'on dit en général *quelque chose*, mais aussi de surcroît à *quelqu'un*. Pour reprendre les termes et concepts de la narratologie greimassienne, il apparaît clairement qu'aucun acteur désigné n'occupe le rôle actantiel du « destinataire judiciaire » (actant qui, selon l'analyse structurale du récit, émet un jugement après évaluation de l'accomplissement d'un programme narratif)²⁹. Sur cet aspect comme sur tous les précédents évoqués dans cet article, il ne nous appartient pas de remplir une place laissée vide, mais plutôt de saisir l'épaisseur non finie de ses occupants potentiels.

Cette dimension du lieu discursif « Nous ne pouvons pas dire que nous ne savions pas » attire notre attention sur le rapport des énoncés qui le réalisent au juridique, à l'histoire et à l'anthropologique. Elle nous éloigne de la seule question de la culpabilité pour resserrer le propos sur celle, évoquée plus haut, de la responsabilité, qui implique que les acteurs répondent *de, devant* et *pour* (Rabatel, 2008, p. 47-69).

En droit, le rapport entre savoir et action se manifeste dans le fait que toute institution juridique entreprend de savoir ce que les acteurs savaient au moment où ils ont agi. À cet égard, certains des énoncés considérés renvoient à la justice pénale, et plus globalement aux tribunaux institués par les communautés humaines. En histoire, une partie de l'établissement des faits passe par la compréhension des déterminants de l'action à travers ce que les acteurs savaient de leur propre contemporanéité, notamment par le prisme des textes et des images dont ils pouvaient avoir connaissance. De ce point

28. Voir à titre d'exemple, pour ce qui concerne les faits historiques les plus travaillés de ce point de vue, Croll, Wiewiorka éd., 1998 et Jurgenson, 2003.

29. Pour un exposé didactique de ce cadre théorique et méthodologique, voir Courtés, 1991.

de vue, c'est au « jugement de l'histoire » que certains énoncés relevés sont susceptibles de référer. La dimension anthropologique, enfin, est présente sous le jour des questions liées à la descendance et à la filiation symboliques. Le destinataire judiciaire est alors incarné par un acteur dont l'existence est projetée dans l'avenir et que dénomment dans d'autres contextes des termes tels que *générations futures*, *générations à venir*, *nos enfants* ou encore *nos petits-enfants*. À l'instar de ce que l'on observe dans les discours qui prennent en charge le *développement durable* et/ou le *principe de précaution*, apparaît alors un acteur inédit, qui est en quelque sorte le symétrique de la figure des « ancêtres » (les ascendants inconnus) : les descendants inconnus.

De fait, une recherche menée par ailleurs sur la formule *développement durable* nous donne l'occasion d'explorer des corpus liés à des thématiques sanitaires et environnementales. Il est aisé de constater que celles-ci favorisent la circulation du lieu discursif « Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas », par lequel s'opère une mise en scène de l'attitude morale du locuteur et une mise en discours de la responsabilité collective. La déclaration du président Jacques Chirac devant l'assemblée plénière du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg, le 2 septembre 2002, s'appuie notamment sur cette ressource :

La terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables. Il est temps, je crois, d'ouvrir les yeux. Sur tous les continents, les signaux d'alerte s'allument. L'Europe est frappée par des catastrophes naturelles et des crises sanitaires. [...] Certains pays insulaires sont menacés de disparition par le réchauffement climatique. Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas ! Prenons garde que le *xxi^e* siècle ne devienne pas, pour les générations futures, celui d'un crime de l'humanité contre la vie³⁰.

Dans ce sillage thématique, une multitude de discours témoignent de la circulation du même lieu discursif, comme par exemple cette déclaration de Ségolène Royal en 2006 : « Personne ne pourra dire que l'on ne savait pas lorsque, dans cinquante ans, éclateront des guerres pour la maîtrise de l'accès à l'eau potable. »³¹

Les médias et la charge de l'administration de la preuve

Dans les énoncés qui font circuler le lieu discursif « Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas » à propos des guerres yougoslaves des années 1991-

30. Discours de M. Jacques Chirac, président de la République française, devant l'assemblée plénière du Sommet mondial du développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, lundi 2 septembre 2002. Texte intégral sur le site de l'Élysée, www.elysee.fr (voir dans *Elyséethèque* > Archives > Interventions > Discours et déclarations ; site consulté le 20 octobre 2009).

31. Ségolène Royal, propos rapportés dans l'article de Denis Boulard, « L'opinion publique verdict, les politiques se précipitent », *Le Journal du Dimanche*, 10 septembre 2006, p. 2.

1995, on est frappé par l'importance qui est accordée à l'image comme instrument de connaissance et comme outil d'administration de la preuve. Les énoncés cités précédemment sur les thématiques sanitaires et environnementales, pour leur part, feraient sans doute préférentiellement intervenir des documents d'expertise tels qu'ils structurent les controverses scientifiques (prévisions, rapports, mesures chiffrées...).

Dans les énoncés relevés, l'image est, plus souvent que le verbal, signalée comme moyen d'accès à la réalité. Le fait de « savoir » serait lié à l'existence d'images du conflit, ainsi que le suggère l'article d'Yves-Guy Bergès dans *La Croix* cité plus haut. Dans son édition du 6 janvier 1993, *Télérama* présente en couverture la photo d'un homme décharné, accompagnée des surtitre et titre suivants : « Le génocide en Bosnie. Maintenant, nous savons ». En pages intérieures (p. 8-11), le même énoncé (« Maintenant, nous savons ») constitue le titre d'un article de Jean-Claude Raspiengeas. Ce titre figure en gros caractères, en surimpression d'un cliché pris en août 1992, et qui représente en gros plan deux visages d'hommes maigres derrière des barbelés. L'image – et singulièrement l'image évoquant l'iconographie concentrationnaire – semble apporter en elle-même la preuve du fait que l'on sait. Dans les discours sur le conflit yougoslave, l'emploi du lieu discursif *ne pas pouvoir dire que ne pas savoir* en lien avec des photos (ou avec des propos évoquant l'image fixe ou animée) donne un exemple de la fonction épistémique de l'image et de la « conscience de l'*avoir-été-là* » que provoque la photographie, pour reprendre l'expression célèbre de Roland Barthes (1993, p. 1424).

À travers leur travail de maniement des images, associé à ce qui serait leur fonction de dévoilement et leur mission de mise en évidence de la vérité, les médias seraient ainsi (dans le discours qu'eux-mêmes produisent, ou dans les discours de ceux qu'ils font parler à travers eux) en charge de l'administration de la preuve. Au-delà des propos que les journalistes, conformément à l'imaginaire professionnel dominant, aimeraient voir tenus sur leurs propres pratiques, c'est très certainement là aussi une attente sociale que nous pouvons appréhender, celle qui se forme autour des médias, d'une part, et de l'image fixe ou animée, d'autre part, dans l'administration de la « preuve » du « savoir » – aussi indéterminé en nature soit-il – auquel le lieu discursif fait allusion. Nous en avons des indices bien au-delà du cas yougoslave, comme en témoigne par exemple une lettre de lecteur publiée par un magazine en 2005 à propos de la famine organisée au Darfour :

Depuis quatre ans, nous voyons des images terribles [...], mais cette année plus que les autres j'ai été révolté par ce que j'ai vu. Je ne peux plus me taire en pensant qu'au Darfour des enfants crèvent littéralement la bouche ouverte – et nous ne pourrions plus dire que nous ne savions pas – alors que ce qui leur reste de parents n'ont pour seule nourriture que les feuilles des arbres qui poussent autour du camp, qu'ils écrasent entre leurs mains et qu'ils allongent d'un peu d'eau de pluie.

Et nous, pendant ce temps ? Nous sommes au chaud, bien assis sur nos bons gros derrières d'Occidentaux repus. Et nous ne faisons rien³².

Une étude historique détaillée de la façon dont la photographie de presse et le reportage télévisé opèrent, à partir des images de la famine au Biafra en 1968, comme éléments de preuve dans l'espace public contemporain, permettrait d'enrichir la recherche.

Sans entrer dans le détail de la réflexion, soulignons par ailleurs que l'importance accordée à la strate iconique dans le lieu discursif étudié ici ne peut que contribuer au non-dit de la prédication observé plus haut dans la strate verbale : l'image, en effet, comme type d'objet sémiotique, ne permet en rien une catégorisation claire et univoque des faits.

En conclusion, il apparaît que la régularité des énoncés rencontrés, loin de restreindre les possibles de l'expression, en facilite au contraire le flou dans l'interprétation. À travers elle, le lieu discursif étudié permet la mise en œuvre dans l'espace public d'émotions politiques et morales aussi variées que l'indignation, la colère, l'angoisse d'impuissance, la frustration, la honte, le sentiment d'injustice, la compassion, la pitié, la culpabilité, ou la peur de la répétition. En somme, ce lieu discursif permet d'exprimer publiquement et de faire circuler des valeurs émotionnelles et morales, mais sans qu'il soit assigné à celles-ci un caractère univoque. Il participe, y compris dans ce qu'il porte de vague ou d'indéterminé, à la manifestation publique d'émotions politiques et morales. Celle-ci, pensons-nous, doit être prise en compte dans l'étude des configurations historiques des arènes publiques. C'est ce qu'invitait à faire Luc Boltanski (1993) dans son analyse de la « topique de la dénonciation ». C'est toujours ce qu'encouragent à considérer des travaux plus récents relevant de différentes sciences humaines et sociales, et portant par exemple sur la honte et le dégoût (Nussbaum, 2004)³³, l'indignation (Ambroise-Rendu, Delporte éd., 2008), l'intolérable, l'injustifiable et l'inacceptable (Fassin, Bourdelais éd., 2005), ou encore les formes de l'action publique et les expressions des mouvements sociaux (Cefaï, 2007, ou plus spécifiquement Siméant, 2009). Dans ses vertus méthodologiques et épistémologiques, l'étude exposée ici fait apparaître l'importance de catégories issues des sciences du langage pour la description des enjeux que les discours supportent, importance que nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de souligner (Krieg-Planque, 2006a et 2007). Dans le cas présent, des catégories aussi élémentaires (même si elles demeurent problématiques pour les linguistes spécialisés du domaine) que celles de « complément d'objet » et de « verbe transitif », sur le volet

32. Lettre d'un lecteur de l'Orne titrée « Léthargie », *Télérama*, 19 octobre 2005, p. 7.

33. Un compte rendu de cet ouvrage rédigé par Solange Chavel (2007) peut être lu dans le numéro de la revue *Raison publique* précisément intitulé *Les valeurs morales en politique*.

syntactique de l'analyse, ou celle de « pronom », sur le volet énonciatif, manifestent leur caractère éclairant. En même temps, l'analyse que nous avons présentée n'aurait pas pu être menée sans une connaissance des réflexions qui ont cours, en histoire, en philosophie morale, en science politique, ou encore en sciences de l'information et de la communication, sur les discours tenus sur les violences de masse et les crises extrêmes, sur le caractère indicible des événements historiques, sur le rôle des textes et des images dans l'administration de la preuve, sur les enjeux juridiques liés à la qualification des faits, ou encore sur la responsabilité des journalistes dans la prise de conscience individuelle et la formation des opinions publiques. C'est en ce sens que nous plaçons pour une analyse du discours qui soit à la fois résolument attentive aux matérialités langagières et une discipline encordée aux autres sciences humaines et sociales.

Références

- AMBROISE-RENDU Anne-Claude, DELPORTE Christian éd., 2008, *L'indignation. Histoire d'une émotion politique et morale, xixe-xxe siècles*, Paris, Nouveau Monde.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, 2 tomes, Paris, Larousse.
- BARTHES Roland, 1993 [1964], « Rhétorique de l'image », *Communications*, n° 4, repris dans *Œuvres complètes*, Paris, Le Seuil, t. I, p. 1417-1429.
- BOLTANSKI Luc, 1993, *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié.
- CEFAÏ Daniel, 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte.
- CHARAUDEAU Patrick, MAINGUENEAU Dominique éd., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Le Seuil.
- CHAUVIN-VILENO Andrée, RABATEL Alain éd., 2006, *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n° 22, *Énonciation et responsabilité dans les médias*.
- CHAVEL Solange, 2007, « Des usages politiques de la honte. À propos de Martha Nussbaum », *Raison publique. Éthique, politique et société*, n° 6, p. 205-212.
- COURTÉS Joseph, 1991, *Analyse sémiotique du discours, de l'énoncé à l'énonciation*, Paris, Hachette Supérieur.
- CROLL Anne, WIEVIORKA Annette éd., 1998, *Mots. Les langages du politique*, n° 56, *La Shoah : silence... et voix*.
- DÉTRIE Catherine, SIBLOT Paul, VERINE Bertrand éd., 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris, Champion.
- FASSIN Didier, BOURDELAIS Patrice éd., 2005, *Les constructions de l'intolérable. Études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, La Découverte.
- HILBERG Raul, 1988 [1985], *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Fayard.

- JURGENSON Luba, 2003, *L'expérience concentrationnaire est-elle indicible ?*, Paris, Le Rocher.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2008, *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, Paris, Armand Colin.
- KOREN Roselyne, RABATEL Alain éd., 2008, *Questions de communication*, n° 13, *La responsabilité collective dans la presse*.
- KRIEG Alice, 2000a, « La dénomination comme engagement. Débats dans l'espace public sur le nom des camps découverts en Bosnie », *Langage & Société*, n° 93, p. 33-69.
- 2000b, *Émergence et emplois de la formule « purification ethnique » dans la presse française (1980-1994). Une analyse de discours*, thèse de doctorat en sciences du langage soutenue en novembre 2000 à l'Université Paris 13 Paris-Nord, 3 vol.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2003, « *Purification ethnique* ». *Une formule et son histoire*, Paris, CNRS.
- 2006a, « “Formules” et “lieux discursifs” : propositions pour l'analyse du discours politique », *Semen. Revue de sémiolinguistique des textes et discours*, n° 21, *Catégories pour l'analyse du discours politique*, p. 19-47.
- 2006b, « L'intentionnalité de l'action mise en discours. Le caractère intentionnel des crimes de masse sur la scène médiatique », M. Le Pape, J. Siméant, C. Vidal éd., *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris, La Découverte, p. 88-102.
- 2007, « Travailler les discours dans la pluridisciplinarité. Exemples d'une "manière de faire" en analyse du discours », S. Bonnafous, M. Temmar éd., *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, Ophrys, p. 57-71.
- 2009, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- MAINGUENEAU Dominique, 1991, *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette Supérieur.
- 1992, « Le tour ethnolinguistique de l'analyse du discours », *Langages*, n° 105, p. 114-125.
- 1995, « Les analyses du discours en France », *Langages*, n° 117, p. 13-14.
- 1996, « L'analyse du discours en France aujourd'hui », *Le Français dans le monde*, Paris, Hachette/Edicef, numéro spécial (*Le discours : enjeux et perspectives*), p. 8-15.
- 2005, « L'analyse du discours et ses frontières », *Marges linguistiques. Langages. Représentations. Communication*, revue semestrielle électronique en sciences du langage, n° 9, p. 64-75.
- 2009 [1996], *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Le Seuil.
- MAZIÈRE Francine, 2005, *L'analyse du discours. Histoire et pratiques*, Paris, PUF (Que sais-je ?).
- NAHOUM-GRAPPE Véronique éd., 1993, *Vukovar, Sarajevo... La guerre en ex-Yougoslavie*, Paris, Esprit.
- NUSSBAUM Martha, 2004, *Hiding From Humanity. Disgust, Shame, and the Law*, Princeton, Princeton University Press.

ALICE KRIEG-PLANQUE

- PERELMAN Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 1970 [1958], *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Université de Bruxelles.
- PLANTIN Christian éd., 1993, *Lieux communs. Topoi, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé.
- SIMÉANT Johanna, 2009, *La grève de la faim*, Paris, Presses de Sciences po.
- TAGUIEFF Pierre-André éd., 1992, *Les Protocoles des sages de Sion. Faux et usages d'un faux*, vol. 1, *Introduction à l'étude des Protocoles. Un faux et ses usages dans le siècle*, vol. 2, *Études et documents*, Paris, Berg International.